



Industrie
Canada

Industry
Canada

Jeunes entrepreneurs



ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA

ABORIGINAL BUSINESS CANADA

Canada

51179F

Entreprise autochtone Canada offre divers services commerciaux et autres aux Autochtones du Canada. Ce dépliant décrit comment nous comptons travailler avec vous, ce que nous cherchons et comment nous pouvons vous aider à assurer le succès de votre « jeune » entreprise.

De nombreux jeunes entrepreneurs exploitent déjà avec succès des entreprises dans divers secteurs et dans toutes les régions du pays. Pourtant, la nécessité d'aider les jeunes Autochtones intéressés à se lancer en affaires ne s'est jamais fait autant sentir et il n'a jamais été aussi opportun de le faire.

Aujourd'hui, environ 68 p. 100 des Autochtones du Canada sont âgés de moins de 30 ans. C'est dire l'importance de consacrer nos ressources et notre énergie à encourager, à préparer et à appuyer ceux qui gagnent leur vie en exploitant une entreprise dont ils sont propriétaires. Les jeunes Autochtones ont un niveau d'éducation plus élevé et ont plus de connaissances techniques que jamais. Afin que ces compétences puissent être mises à profit et pour aider les jeunes entrepreneurs à s'établir, **Entreprise autochtone Canada** accorde une grande priorité aux projets d'aide qui incitent les jeunes Autochtones à se lancer en affaires. Citons, entre autres, les projets qui stimulent l'esprit d'entreprise chez les jeunes et les applications de la technologie de l'information en gestion d'entreprise.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Sont admissibles les Indiens inscrits et non-inscrits, les Inuit et les Métis du Canada âgés de 18 à 29 ans.

APPUI DES JEUNES ENTREPRENEURS : PRIORITÉ À L'ESPRIT D'ENTREPRISE

Le Programme :

- aide les jeunes entrepreneurs à préparer des plans d'affaires et de marketing, contribue au financement du démarrage, de l'expansion ou de la modernisation ou encore à l'achat d'une entreprise commercialement viable et prévoit des services d'experts-conseils en administration des affaires;
- couvre une partie des coûts admissibles de projets destinés à stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes Autochtones. Par exemple :
 - des initiatives de sensibilisation visant à conseiller les jeunes dans le choix d'une carrière, à les encadrer ou à proposer aux jeunes entrepreneurs des modèles de comportement;
 - des cours de formation permettant aux jeunes Autochtones d'acquérir des compétences en affaires et mettant l'accent sur les applications de la technologie de l'information en gestion d'entreprise;
 - des activités destinées à faciliter l'accès des jeunes des régions rurales et éloignées à l'autoroute de l'information *pour favoriser la création d'entreprises*;
 - la formation de partenariats avec des établissements susceptibles de contribuer au financement et à la création d'entreprises par des jeunes;
 - des projets permettant de saisir de nouvelles occasions d'affaires comme l'Initiative des marchés publics du gouvernement fédéral.

OBLIGATIONS DES ENTREPRISES ADMISSIBLES

Les jeunes qui veulent se lancer en affaires doivent :

- préparer un plan d'entreprise qui en démontre la rentabilité commerciale;
- disposer d'au moins 10 p. 100 de la valeur nette en espèces des coûts admissibles de leur projet. Ce pourcentage peut augmenter selon la capacité de l'entreprise de supporter une part plus importante des coûts;
- participer activement à la bonne marche de l'entreprise et démontrer que celle-ci est en mesure de verser un salaire convenable;
- être disposés à suivre des cours de formation ou de perfectionnement en administration des affaires ou en gestion financière, selon les besoins.

Pour tout projet visant à stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes Autochtones, il faut présenter un plan et des prévisions budgétaires détaillés.

PART DU FINANCEMENT À LA CHARGE D'ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA

Chacune des propositions est évaluée au mérite, selon la viabilité du projet, et la décision quant au montant de l'investissement du Programme dépend du dossier financier qui aura été soumis. Les candidats doivent consulter à ce sujet l'agent de développement d'Entreprise autochtone Canada.

La contribution maximale accordée aux projets des jeunes entrepreneurs couvre 60 p. 100 des frais d'immobilisation et d'exploitation; dans la plupart des cas, le montant de la contribution sera moindre.

Les jeunes entrepreneurs peuvent obtenir jusqu'à 75 p. 100 des coûts admissibles au titre de la planification d'entreprise et des services d'appoint.

Le Programme couvre aussi jusqu'à 75 p. 100 des coûts admissibles des projets visant à stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes Autochtones.

PLAFOND DES CONTRIBUTIONS

Le montant des contributions est fonction des besoins. Les candidats doivent en référer à leur agent de développement afin de déterminer le niveau d'aide dont peut bénéficier leur projet.

REMBOURSEMENT DU FINANCEMENT REÇU

Les contributions supérieures à 75 000 \$ accordées aux entreprises commerciales doivent être remboursées intégralement.

QUE FAIRE POUR PRÉSENTER UN PROJET D'ENTREPRISE ?

Communiquer avec le bureau d'Entreprise autochtone Canada ou de l'organisme de services externes le plus près pour discuter du projet avec un agent de développement. Si ce projet satisfait aux critères d'admissibilité, le candidat recevra un formulaire de « déclaration d'intention » à remplir. Le traitement de la demande commence uniquement lorsque ce formulaire a été retourné.

Où obtenir plus d'information ?

Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser à l'un des bureaux d'Entreprise autochtone Canada. Demander la brochure intitulée *Promouvoir l'essor des entreprises autochtones du Canada ... Nouvelles orientations, 1996* ou communiquer avec nous sur notre site Web (<http://www.vli.ca/abc>).

BUREAUX D'ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA

Entreprise autochtone Canada
Industrie Canada
235, rue Queen
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Téléphone : (613) 954-4064
Télécopieur : (613) 957-7010
Internet : <http://www.vli.ca/abc>

ATLANTIQUE

Entreprise autochtone Canada
Industrie Canada
1801, rue Hollis, 4^e étage
C. P. 940, succursale M
HALIFAX (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
Téléphone : (902) 426-2018
Télécopieur : (902) 426-2624

QUÉBEC/NUNAVUT

Entreprise autochtone Canada
Industrie Canada
C. P. 289
800, Tour de la Place Victoria
Bureau 2604
MONTRÉAL (Québec)
H4Z 1E8
Téléphone : (514) 283-1828
Télécopieur : (514) 283-1843

ONTARIO

Entreprise autochtone Canada
Industrie Canada
Dominion Public Building
1, rue Front ouest, 4^e étage
TORONTO (Ontario)
M5J 1A4
Téléphone : (416) 973-8800
Télécopieur : (416) 973-2255

Entreprise autochtone Canada
Industrie Canada
Time Square
1760, rue Regent sud
SUDBURY (Ontario)
P3E 3Z8
Téléphone : (705) 522-5100
Télécopieur : (705) 522-5225

MANITOBA

(Après le 1^{er} octobre 1996)
Entreprise autochtone Canada
Industrie Canada
400, avenue St. Mary, 4^e étage
C. P. 3130
WINNIPEG (Manitoba)
R2W 1E8
Téléphone : (204) 983-7316
Télécopieur : (204) 983-4107
Nota : Avant le 1^{er} octobre 1996,
composer le (204) 983-7316 pour
connaître l'adresse actuelle.

SASKATCHEWAN

Entreprise autochtone Canada
Industrie Canada
123, 2^e Avenue sud, 7^e étage
SASKATOON (Saskatchewan)
S7K 7E6
Téléphone : (306) 975-4329
Télécopieur : (306) 975-5334

ALBERTA

Entreprise autochtone Canada
Industrie Canada
Canada Place
9700, avenue Jasper, bureau 545
EDMONTON (Alberta)
T5J 4C3
Téléphone : (403) 495-2954
Télécopieur : (403) 495-4172

COLOMBIE-BRITANNIQUE ET YUKON

Entreprise autochtone Canada
Industrie Canada
300, rue West Georgia, 21^e étage
VANCOUVER (Colombie-
Britannique)
V6B 6E2
Téléphone : (604) 666-3871
Télécopieur : (604) 666-0238

BUREAUX DE SERVICES EXTERNES

Un certain nombre d'organismes
autochtones du pays, qui portent
le nom de bureaux de services
externes, assurent également des
services au titre du Programme.

QUÉBEC/NUNAVUT

Association de développement
des Algonquins Inc.
C.P. 879
NOTRE-DAME-DU-NORD
(Québec)
J0Z 3B0
Téléphone : (819) 723-2825
Télécopieur : (819) 723-2261

Corporation de développement
économique montagnaise
40, François Gros-Louis
Bureau 6
VILLAGE DES HURONS
(Québec)
G0A 4V0
Téléphone : (418) 843-8771
Télécopieur : (418) 843-4247

Corporation de développement
économique montagnaise
1005, boulevard Laure
SEPT-ÎLES (Québec)
G4R 4S6
Téléphone : (418) 968-1246
Télécopieur : (418) 962-2449

Kativik Regional
Development Council
C.P. 239
KUJJUAQ (Québec)
J0M 1C0
Téléphone : (514) 634-8091
ou (819) 964-2961
Télécopieur : (819) 964-2611

ONTARIO

Nishnawbe-Aski Development Fund
C. P. 252, succursale F
THUNDER BAY (Ontario)
P7C 4V8
Téléphone : (807) 623-5397
Télécopieur : (807) 622-8271

Nishnawbe-Aski Development Fund
C. P. 1720
TIMMINS (Ontario)
P4N 7W9
Téléphone : (705) 268-3940
Télécopieur : (705) 268-4034

Waubetek Business
Development Corporation
Poste restante
BIRCH ISLAND (Ontario)
POP 1A0
Téléphone : (705) 285-4275
Télécopieur : (705) 285-4584

SASKATCHEWAN

Saskatchewan Indian Equity
Foundation
C. P. 1830
120, rue Boardman
LA RONGE (Saskatchewan)
S0J 1L0
Téléphone : (306) 425-5111
Télécopieur : (306) 425-4007

TERRITOIRES DU NORD-OUEST NWT Metis Development

Corporation
C. P. 1805
5125, 50^e rue
YELLOWKNIFE (Territoires
du Nord-Ouest)
X1A 2P4
Téléphone : (403) 920-8576
Télécopieur : (403) 873-3492

COLOMBIE-BRITANNIQUE ET YUKON

Nuu-chah-nulth Economic
Development Corporation
C. P. 1384
5000, chemin Mission
PORT ALBERNI (Colombie-
Britannique)
V9Y 7M2
Téléphone : (604) 724-3131
Télécopieur : (604) 724-9967

Tribal Resources Investment
Corporation
217, 3^e Avenue ouest
PRINCE RUPERT (Colombie-
Britannique)
V8J 1L2
Téléphone : (604) 624-3535
Télécopieur : (604) 624-3883

Dana Naye Ventures
409, rue Black
WHITEHORSE (Yukon)
Y1A 2N2
Téléphone : (403) 668-6925
ou 1-800-661-0520
Télécopieur : (403) 668-3127

Also available in English under the title
Aboriginal Business Canada: Youth Entrepreneurship

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1996

N° au cat. C2-301/2-1996F

ISBN 0-662-81419-3

INDUSTRY CANADA / INDUSTRIE CANADA



220465

